

# Clôtures de protection en agriculture contre la faune sauvage



## **Impressum**

Editeur	AGRIDEA Avenue des Jordils 1 Case postale 128 CH-1000 Lausanne 6 Tel. 021 619 44 00 / Fax 021 617 02 61 <a href="http://www.agridea.ch">www.agridea.ch</a>
Rédaction	Daniel Mettler, Natacha Koller, AGRIDEA; Marc Obermann, Spécialiste prévention dégâts faune / cultures, FEET Genève
Dessins	Joel Bader
Photos	Marc Obermann, Christophe Angst, Jakob Troxler, Riccarda Lüthi
Mise en page	Petra Tamagni, AGRIDEA
Impression	Edy Bridy, AGRIDEA © AGRIDEA, Mai 2006

<b>Clôtures de protection en agriculture</b>	<b>1</b>
Utilisation générale	1
Comportement de la faune sauvage face aux clôtures électriques	1
<b>Protection des troupeaux contre les prédateurs</b>	<b>1</b>
Le loup	2
Le lynx	2
Le renard	3
<b>Protection des cultures et des herbages contre les ongulés</b>	<b>4</b>
Le sanglier	4
Le cerf, le chevreuil, le chamois et le bouquetin	5
Le blaireau et le lièvre	5
<b>Spécificités des clôtures contre la grande faune</b>	<b>6</b>
<b>Les types de clôtures recommandés</b>	<b>7</b>

## **Editorial**

Les données techniques ont été élaborées en collaboration avec :

Yvon Crettenand, biologiste cantonal, Valais.

Daniel Zyngier, spécialiste pour les clôtures, France.

Jakob Troxler, service herbages et systèmes pastoraux, Station de recherche à Changins.

Marc Obermann, spécialiste prévention dégâts faune / cultures, FEET Genève.

Christoph Angst, collaborateur scientifique, KORA.



## Clôtures de protection en agriculture

### Utilisation générale

Dans l'agriculture, les clôtures servent principalement à la gestion des pâturages. Mais celles-ci peuvent également être utilisées pour la protection des surfaces agricoles afin de limiter les dommages dus à la faune sauvage.

Suite à l'augmentation des populations d'ongulés et le retour des grands prédateurs en Suisse, la nécessité de protéger les surfaces cultivées s'est accrue. La mise en place de clôtures peut éviter les types de dégâts suivants :

- Dégâts sur les pâturages par les ongulés.
- Dégâts dans les cultures par les ongulés.
- Dégâts aux animaux de rente par les prédateurs.

Pour garantir un maximum de protection, la pose des clôtures doit être adaptée aux espèces ainsi qu'à la situation du bien-fonds à protéger (topographie, proximité de la forêt, pression du gibier, etc.). Les clôtures peuvent représenter un risque pour certaines espèces de la faune sauvage (effet de barrière, accident par piégeage, etc.). Par conséquent, il est recommandé de choisir soigneusement le type de clôture le plus adéquat. Les connaissances actuelles présentées dans ce document se basent sur les expériences faites par les agriculteurs, les gardes-chasses et les techniciens de la faune au cours de ces dernières années en Suisse et en France.



Champ de maïs sucré protégé par des Flexinet dans un milieu favorable pour la faune sauvage.

### Comportement de la faune sauvage face aux clôtures électriques

Un temps d'adaptation est nécessaire à la faune sauvage pour identifier la clôture comme un obstacle. L'électricité est souvent un moyen efficace pour tenir les animaux loin des surfaces agricoles. Le but du choc électrique est de leur apprendre à éviter les surfaces à protéger. Le premier contact de l'animal avec la clôture est décisif. Le choc électrique doit être suffisamment fort pour que par la suite, il soit dissuadé de tenter de la franchir. La clôture doit être installée de manière à ce que la tête ou les parties les plus sensibles de l'animal entrent en contact avec les fils. Le matériel doit être bien visible pour les animaux sauvages qui réagissent particulièrement aux signes visuels ainsi que pour les autres utilisateurs du milieu. Pour optimiser les effets de protection des clôtures, il est important de tenir compte des différents comportements de chaque espèce. Si les clôtures entravent les couloirs fréquemment utilisés par les animaux sauvages, un soin particulier doit être apporté à ces endroits. La pression qu'exercent les animaux sauvages sur les cultures et les herbages est en rapport direct avec la nourriture disponible hors des surfaces agricoles.



Dégâts de sanglier dans les vignes.

### Protection des troupeaux contre les prédateurs

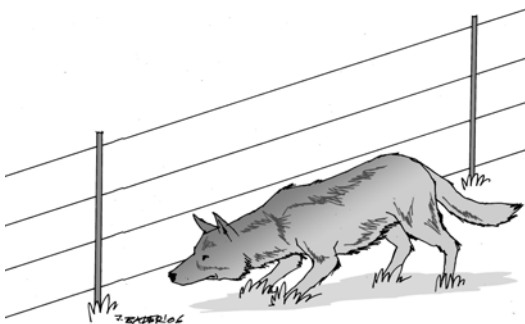
En Suisse, les attaques des grands prédateurs se concentrent principalement pendant la saison d'estivage, mais elles concernent également les pâturages de printemps et

d'automne. C'est principalement le petit bétail qui est menacé par les prédateurs. Les bases d'une bonne protection des troupeaux sont la gestion des pâturages, le travail du berger ainsi que celui effectué avec les chiens de conduite et les chiens de protection. L'installation de clôtures adaptées au prédateur concerné est un moyen supplémentaire pour une protection efficace des animaux de rente. Les coûts de la pose et de l'entretien de la clôture, du financement et des frais de fonctionnement doivent être judicieusement calculés. Lors de la pose de clôtures, il faut tenir compte du fait qu'il y a une pression des deux côtés de la clôture : de l'intérieur par les animaux gardés et de l'extérieur par la faune sauvage. Cette pression est plus ou moins forte selon l'offre en nourriture dans et autour du parc.

## Le loup

### Comportement et dégâts du prédateur

C'est pendant la saison d'estivage que le risque d'attaques du loup est le plus important. Toutefois, des dégâts peuvent survenir pendant toute l'année quand les animaux ne restent pas dans l'écurie. Le loup se montre très curieux à la vision des clôtures et réagit avec beaucoup de sensibilité à l'électricité. Les décharges électriques sont efficaces. Le danger avec le loup est qu'il se glisse par-dessous les clôtures. C'est rare qu'il saute par-dessus. Si la nourriture disponible est suffisante, le loup évite les endroits où il a fait de mauvaises expériences.



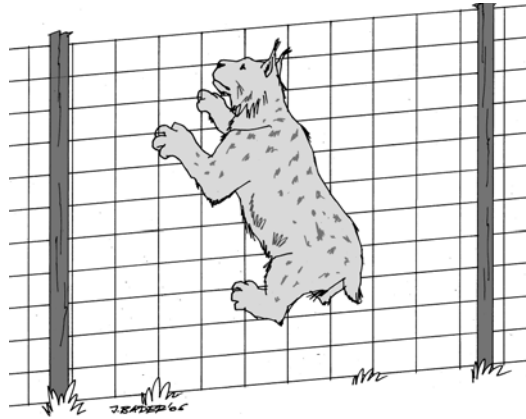
Lorsqu'il a reçu un choc électrique, le loup ne revient plus à cet endroit.

### Protection par les clôtures

La clôture doit être suffisamment haute (1.20 m - 1.40 m) et le fil inférieur suffisamment proche du sol (surtout lorsqu'un préda-

teur se focalise sur un troupeau en particulier). Avec les clôtures fixes existantes (treillis), il suffit de tendre en haut et en bas des fils électriques supplémentaires.

Il est possible (à titre d'effarouchement temporaire) d'attacher des chiffons rouges (Fladry) à un des fils de la clôture. Ces bouts de tissus rouges, utilisés jadis pour la chasse au loup, ont un effet intimidant sur lui. Cette mesure est cependant transitoire, car le loup s'y habitue progressivement.



Le lynx surmonte du treillis fixe par sa capacité de grimper.

## Le lynx

### Comportement et dégâts du prédateur

Les zones de chasse de prédilection du lynx sont les alpages entourés par la forêt dans les Préalpes et les Alpes, les pâturages boisés dans le Jura. Contrairement au loup, le lynx est un bon grimpeur et habituellement il ne saute pas par dessus les clôtures sauf si celles-ci sont trop basses. Le danger peut néanmoins venir d'un lynx grimpeur ou sautant par-dessus la clôture depuis un arbre.



Le lynx attaque surtout pendant la nuit.

## Protection par les clôtures

Pour empêcher le lynx de grimper par dessus la clôture, il faut fixer à son sommet et légèrement en retrait un fil électrifié. Cet angle est important surtout pour les clôtures fixes, car la décharge électrique est garantie. Si on utilise des clôtures mobiles, mettre au moins 5 fils. Pour une meilleure visibilité, remplacer un ou deux fils par des rubans. S'il y a trop d'espace entre les fils (max. 25 cm d'intervalle) et qu'ils ne sont pas suffisamment tendus, le lynx peut sauter au travers. Comme chez le loup, il est très important qu'un fil soit tendu suffisamment bas pour qu'un lynx ne puisse pas se glisser au-dessous. La clôture doit être placée à distance de tout arbre ou installation favorisant le franchissement.

Pour les clôtures hautes (cervidés, autruches), il est recommandé de placer un angle au sommet de la clôture pour éviter que les lynx ne les franchissent.

Comme dissuasion supplémentaire, des lampes clignotantes peuvent être attachées aux clôtures ou aux arbres. Elles ne doivent être installées que dans des cas d'urgence et comme solution provisoire car l'effet de dissuasion n'a qu'une durée limitée, puisque avec le temps, le prédateur s'y habituera.

## Le renard

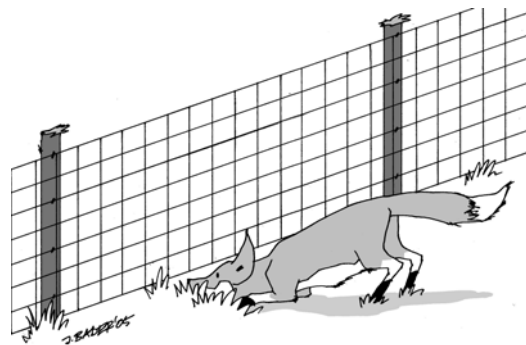
### Comportement et dégâts du prédateur

#### Volailles

Le renard grimpe facilement aux grillages. Il est capable, en creusant, de passer par dessous les clôtures. Les volailles représentent ses proies favorites.

#### Petit bétail

La prédation sur les agneaux ou les cabris est plus rare. Celle-ci s'effectue essentiellement pendant les premières semaines qui suivent la mise-bas. Elle est souvent le résultat d'un animal spécialisé.



Si le treillis n'est pas bien tendu en bas, le renard arrive à passer par-dessous.

## Protection par les clôtures

Lorsqu'un grillage métallique est déjà en place (poulailler), l'adjonction de deux fils électrifiés, un au sol et l'autre au sommet, dissuade efficacement les renards. Néanmoins, la meilleure protection consiste à rentrer les volailles tous les soirs dans un endroit parfaitement clos.

La protection des agneaux nés en plein air peut s'effectuer à l'aide d'un flexinet ou d'une clôture électrique à 4 fils.

### Bases légales

Les dégâts des prédateurs, comme le lynx et le loup, aux animaux de rente, sont compensés conformément à la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages. Dans le cadre du programme de prévention des dommages aux troupeaux de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les propriétaires sont soutenus financièrement pour du matériel de clôture. Ce soutien se décide de cas en cas, en analysant si la situation locale justifie le financement des moyens de protection. Les dégâts des petits prédateurs comme le renard et la fouine ne sont généralement pas soutenus financièrement par la Confédération et les cantons. Par contre des mesures préventives peuvent être financées dans certains cas exceptionnels.

Normalement, un droit d'autodéfense permet au berger, avec l'accord des services cantonaux spécialisés, de tirer les petits prédateurs ayant causés des dégâts.

## Protection des cultures et des herbages contre les ongulés

Différents types de clôtures peuvent être utilisés efficacement pour protéger les cultures.

Il s'agit souvent de grandes surfaces, c'est pourquoi il est nécessaire d'analyser si les clôtures représentent un moyen de protection adéquat. Mettre au point un concept de protection régional avec les partenaires concernés peut être très utile afin de définir une stratégie pour une protection collective.

Il est prioritaire de clôturer les cultures à risque dans les zones où les dégâts se répètent annuellement, ceci en tenant compte de l'évolution des effectifs des espèces concernées. Il ne faut pas oublier de consulter les bases juridiques (voir la boîte, page 10).

### Le sanglier

#### Comportement et dégâts

Les dégâts ont principalement lieu dans les herbages par bouleversement du terrain (boutis, vermillis), dans les grandes cultures (maïs, blé, avoine, pois protéagineux, consommation directe et piétinement) et dans la vigne (consommation des raisins, cépages rouges les plus touchés : Gamaret, Garanoir, cépages blancs : Findling, Charbonnay, Auxerrois et vendanges tardives).



Les sangliers ont l'habitude de forcer les clôtures en passant par-dessous, en ce qui concerne les clôtures électrifiées, un temps d'apprentissage est nécessaire. Au premier contact, il arrive souvent que l'animal les

franchisse, il est donc recommandé dans la mesure du possible de toujours clôturer les parcelles à protéger avant qu'elles ne soient attractives.

#### Protection par les clôtures

Les pâturages permanents munis de clôtures électrifiées fixes (2 fils), peuvent être sécurisés en ajoutant un câble à 25-30 cm du sol.

Pour les cultures annuelles, il est habituel d'utiliser des clôtures électrifiées mobiles, qui ont une bonne efficacité contre les suidés si elles sont posées correctement et sont régulièrement entretenues.

Habituellement 2 fils placés respectivement à 25-30 cm et 50-60 cm du sol suffisent, mais il arrive que certains individus apprennent à les sauter. Dans ce cas, il est nécessaire d'ajouter un ruban supplémentaire à au moins 60 cm du sol (voir dessin).

Les Flexinet peuvent être aussi utilisés dans certain cas mixte sanglier/blaireau (vigne, maïs), mais leur coût élevé et les dommages engendrés si un sanglier décide néanmoins de les franchir recommandent une utilisation modérée.

Il est conseillé d'utiliser, pour les fils conducteurs inférieurs un câble d'acier et pour les supérieurs un ruban bien visible. Selon le terrain, une clôture légèrement penchée peut favoriser le contact de l'électricité avec des parties sensibles de la tête ou des pattes du sanglier.

Dans les rares cas où une clôture fixe en treillis doit être mise en place, une hauteur de 120 cm sera suffisante pour stopper les sangliers. Elle devra par contre impérativement être enterrée d'environ 50 cm avec un grillage traditionnel type "Ursus lourd" ou alors être réalisée en treillis noué tendu de nouvelle génération type "Cyclone".

Attention :

- Ne jamais enfermer des sangliers dans la parcelle lors de sa clôture !
- Ne clôturer d'office que les parcelles où les dommages se répètent !
- Observer une distance suffisante avec les bords de forêt, les routes et les cours d'eaux !
- Prévoir des passages pour les sentiers pédestres !





Clôture électrifiée, un câble en bas et un ruban plus visible au dessus suffisent habituellement à assurer une bonne protection.

## Le cerf, le chevreuil, le chamois et le bouquetin

### Comportement et dégâts

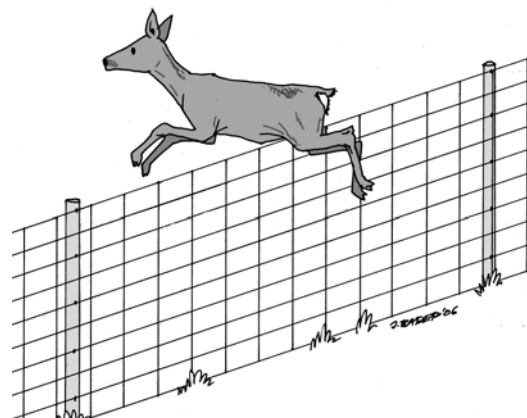
Ces espèces ont l'habitude de profiter des herbages, mais l'impact sur ces derniers est habituellement négligeable. Lorsque pour des raisons liées habituellement au manque de ressources naturelles, ces ongulés s'attaquent à la vigne, aux fruitiers, ou aux grandes cultures, les dégâts peuvent induire des pertes financières considérables. La majorité des dommages se situent dans la zone de transition entre la forêt et les cultures.

### Protection par les clôtures

Ces espèces sont capables de sauter haut. Dans le cas des cultures pérennes de haute valeur, on peut envisager la pose de treillis métalliques fixes (grillage à simple torsion, grillage noué) avec des fils de fer supplémentaires au-dessus pour augmenter l'effet de barrière. Dans ce cas, une hauteur jusqu'à 250 cm peut être nécessaire pour compenser la déclivité du terrain. Il convient d'adapter la hauteur à la topographie du lieu. Pour éviter que les chevreuils passent par-dessous la clôture (comportement habituel de l'espèce), des ancrages en fer (sardine, fer en U) sont très utiles.

Il faut juger au cas par cas si une clôture électrique mobile est nécessaire ou si une clôture permanente est plus adéquate à la situation (entretien nécessaire, coûts de mise en place, espèces, accès, électricité, etc.).

Les herbages ne doivent être clôturés que dans des cas exceptionnels, le coût de la



Lors de la mise en place de clôtures élevées, il ne faut pas oublier que l'animal doit avoir une alternative pour continuer son chemin.

clôture et de l'entretien étant en général supérieur au coût des dégâts.

Les clôtures existantes destinées au bétail peuvent alors être adaptées par l'ajout de fils électrifiés supplémentaires.

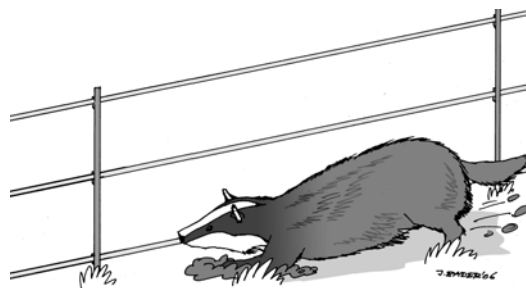
## Le blaireau et le lièvre

### Comportement et dégâts

Blaireau et lièvre ont l'habitude de passer sous les clôtures. Le premier peut également creuser pour les franchir.

Concernant le blaireau, les cultures attractives, situées près des terriers, doivent être protégées en priorité. Les raisins, les petits fruits, mais également le maïs, le tournesol et les pois protéagineux, font partie de sa nourriture préférée.

Les dégâts occasionnés par les lièvres sont plus difficiles à prévoir, du fait de la grande mobilité de l'espèce, ils concernent principalement la vigne, les fruitiers, les cultures maraîchères et certaines grandes cultures (tournesol, soja, lupins et pois protéagineux).



Le blaireau creuse souvent pour arriver à son but. Donc mettre le premier fil proche du sol.

## Protection par les clôtures

Avec les blaireaux aussi bien qu'avec les lièvres, les clôtures sont une mesure de prévention adéquate sur de petites parcelles ou l'on constate des dommages répétés. Dans les secteurs de vigne où les lièvres sont présents, il faut impérativement protéger les nouvelles plantations : protection individuelles des barbus, treillis, filet plastique, manchon plastique ou protection collective avec un treillis. Deux fils tendus à une hauteur de 15 et 30 cm pour le blaireau (utiliser au moins un ruban bien visible), peuvent suffire, mais l'utilisation d'un flexinet type mouton est beaucoup plus aisée à poser et plus efficace pour tenir les animaux hors des parcelles concernées.

Pour les treillis métalliques : les treillis noués légers sont les plus efficaces (les petites mailles vers le bas de la clôture !).



La visibilité de la clôture joue un rôle crucial pour éviter des dégâts dans les cultures.

## Spécificités des clôtures contre la grande faune

*La tension : 4000 à 5000 volts*

Les animaux sauvages possèdent souvent un pelage plus fourni (isolant) que les animaux domestiques et les animaux de rente, par conséquent, il est important que la tension soit suffisamment grande. Il faut que le premier impact électrique soit assez violent pour produire un effet intimidant sur le prédateur et pour constituer une expérience à ne pas renouveler.

*Les types de piquets : fibre de verre, plastique, bois, métal*

Les différents types de matériaux se laissent facilement combiner pour les clôtures de protection. Les distances entre les piquets sont à adapter au terrain (10 mètres maximum pour conserver une tension optimale des câbles et rubans).

*Conducteur : divers fils, cordes, rubans, câble*

La visibilité des clôtures de protection joue un rôle très important. Les rubans sont parfois plus adéquats que les fils, mais leur conductibilité plus faible impose de les combiner avec des câbles en acier.

*Nombre, hauteur et écartement des fils : 4-7*

Pour empêcher le saut par-dessus les clôtures, la hauteur de celles-ci devrait atteindre au minimum 1.30 m - 1.80 m. Jusqu'à cette hauteur, on recommande de tendre les fils avec un écartement maximal de 25 cm entre chaque fil pour éviter que l'animal ne bondisse entre deux fils. La distance maximale entre le sol et le premier fil ne devrait pas dépasser 10-15 cm (attention au contact avec la végétation herbeuse : entretien).

### Recommandations pratiques

Pour toutes les clôtures qu'on pose pour la protection contre la faune sauvage, les aspects suivants sont à respecter :

- Dès qu'il y a plusieurs propriétés concernées, il faut réfléchir à un concept collectif (objectif : éviter de déplacer le problème sans l'avoir résolu).
- Comparer les coûts et l'efficacité des clôtures avec des mesures de prévention alternatives.
- La déclivité du terrain des côtés amont et aval détermine la hauteur de la clôture (l'inverse par rapport aux animaux dans la clôture).
- L'utilisation de clôtures comme mesure préventive peut être entravée dans les zones où le relief est très accidenté.
- Les clôtures doivent être tendues pour conserver une résistance et une efficacité maximales.
- Vérifier régulièrement et entretenir avec soin les clôtures pour qu'elles restent efficaces.
- Les clôtures permettent de limiter fortement les dégâts, mais pas de supprimer tout dommage (animaux "spécialisés").
- Si des animaux spécialisés sont à l'origine des dégâts, il faut les éliminer par des prélèvements ponctuels (tirs), en accord avec les offices concernés.

### Adaptation au terrain

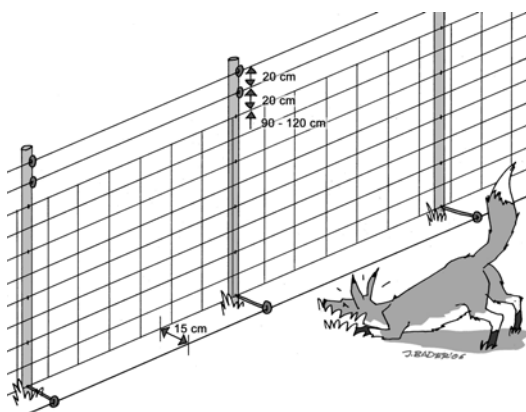
Prévoir du côté amont, une augmentation de la hauteur de la clôture d'au moins 50 cm est nécessaire, par rapport au côté aval, car les animaux peuvent plus facilement sauter par-dessus les clôtures en bénéficiant de la pente.

Les informations nécessaires sur les différents types de clôtures selon les espèces animales et types d'activités sont contenues dans les *fiches techniques "clôtures"* de AGRIDEA Lausanne.

## Les types de clôtures recommandés

### A) Clôtures fixes électrifiées

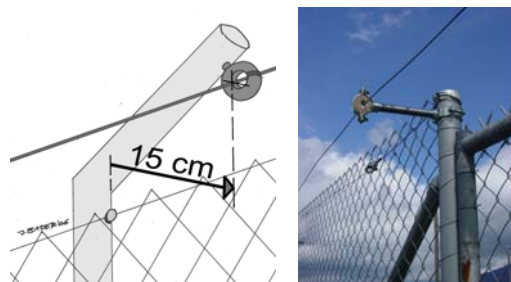
**Les espèces concernées : cerf, chevreuil, chamois, sanglier, fouine, lièvre, loup, renard, lynx.**



Une clôture fixe (treillis) peut être efficacement électrifiée par l'ajout de 2-3 fils supplémentaires et assurer ainsi une protection suffisante. Les fils électrifiés sont fixés, à l'extérieur, au bas et au sommet de la clôture.



Les conducteurs d'électricité supérieurs peuvent être placés sur une prolongation (étayage) du piquet en bois ou en métal.

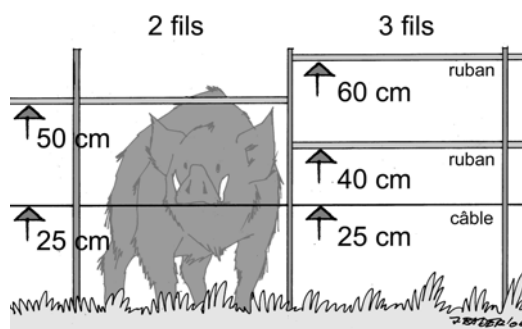


Pour les clôtures hautes (cervidés, autruches), placer un angle au sommet de la clôture fixe pour éviter que les lynx ne la franchissent.

### B) Clôture électrique mobile

**Les espèces concernées : sanglier, loup, renard, lynx.**

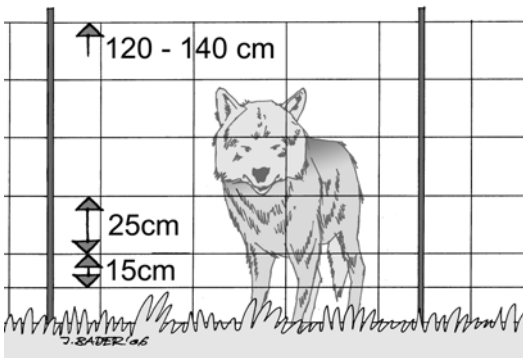
Pour les clôtures électriques mobiles, choisir des piquets légers et suffisamment hauts. Des piquets en plastique ou en fibre de verre conviennent bien. Des cordes, des câbles, des fils ou des rubans peuvent être utilisés pour l'électrification.



Dans le secteur inférieur de la clôture, installer des conducteurs d'électricité avec un intervalle moins grand que dans la partie supérieure de la clôture.

*Les types de piquets : matériel léger, piquets hauts, en plastique, en fibre de verre*  
*Conducteur : câbles, cordes, fils, rubans (ces derniers sont plus visibles)*

Nombre, hauteur et écartement des fils : dans le secteur inférieur de la clôture, installer des fils électriques avec un intervalle moins grand que dans la partie supérieure de la clôture. Le nombre de fils et la hauteur varie selon l'espèce de 3 à 7 et de 90 cm à 1.80 m.



### C) Clôtures permanentes

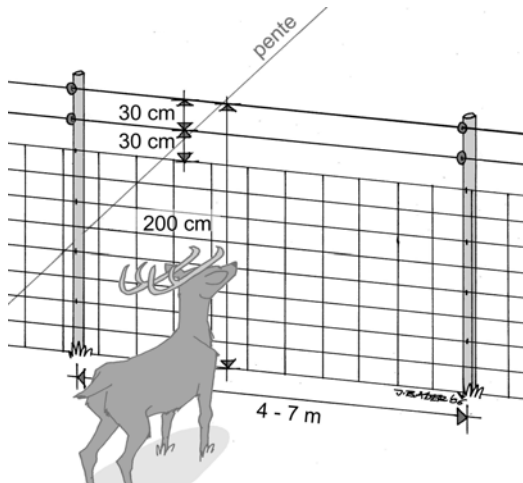
**Les espèces concernées : cerf, chevreuil, chamois.**

Les clôtures permanentes sont des constructions destinées à durer (10-15 ans voire plus avec un bon entretien). La hauteur peut aller jusqu'à 250 cm. Les grillages à simple torsion ou noués traditionnels type "Ursus" nécessitent des ancrages au sol. Il est recommandé d'ajouter deux fils bien tendus au-dessus du treillis (voir dessin) si nécessaire ils doivent être électrifiés.

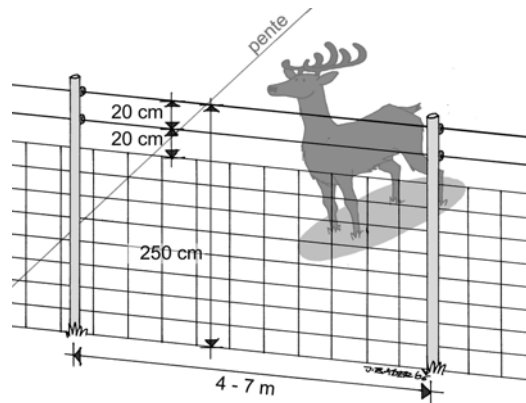
Pour une clôture permanente, vérifier si la construction se justifie par rapport à l'ampleur des dégâts et aux conditions topographiques.



Mettre les isolateurs à l'extérieur et renforcer le piquet du coin avec deux piquets supplémentaires peut être une solution durable.



Côté aval



Côté amont

Même si la protection est très bonne et les coûts de l'entretien sont bas, la réalisation d'une clôture permanente autour des cultures (par ex. les vignes) a ses inconvénients :

- Impact sur le paysage.
- Obstacle pour la faune sauvage et pour les personnes.
- Perte de surface.
- Coûts élevés à l'investissement.

### D) Clôtures électriques mobiles renforcées

**Les espèces concernées : cerf, chevreuil, chamois, sanglier, loup, renard, lynx.**

Le renforcement d'une clôture mobile peut se faire par l'adjonction de piquets supplémentaires. Ce type d'intervention est utile comme solution temporaire en cas d'urgence.

Par contre, opter dès le départ pour ce type d'installation serait une mauvaise décision car le travail nécessaire pour la pose et surtout pour l'entretien est plus important que pour l'installation d'une clôture fixe.

Si une clôture électrique mobile a déjà été construite, au lieu d'une clôture fixe, il est alors possible de la renforcer avec des grands piquets supplémentaires. L'objectif est d'ajouter au moins deux fils électriques pour élever la clôture. Cette combinaison ne peut pas être recommandée à la longue, puisque la quantité de travail est plus grande que l'établissement d'une nouvelle clôture fixe. Un tel renforcement n'est qu'une mesure temporaire "en cas d'urgence".

### E) Filet électrique

Les Flexinet sont fréquemment utilisées pour les pâturages de mouton, puisqu'ils sont faciles à installer, à transporter et à déplacer. Grâce à ces avantages, les Flexinet sont souvent utilisés pour les exploitations permanentes ou pour des enclos de nuit mobiles. Ils sont aussi recommandés pour la subdivision flexible des grands pâturages permanents.

L'utilisation pendant la saison d'estivage n'est permise qu'exceptionnellement selon l'Ordonnance pour les contributions d'estivage (OCest).



Pour les grands pâturages, les Flexinet ne devraient en aucun cas être utilisés pour de longues périodes. Donc, il faut favoriser pour les parcs de rotation des piquets avec des fils, des cordes ou des rubans.

Attention il est important :

- De ne pas laisser en place les Flexinet en dehors de la période de pâture (accident de la faune et de personnes) !
- D'utiliser des électrificateurs puissants pour une bonne efficacité et limiter les risques d'animaux pris dans le Flexinet.

### Estivage et transhumance

**Les espèces concernées : renard, loup, lynx**

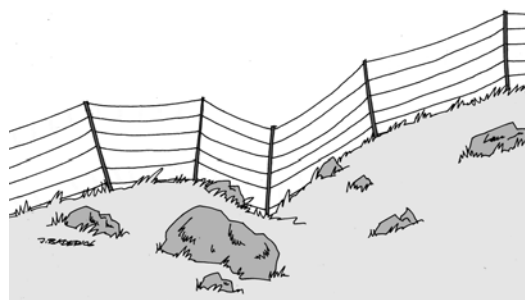
Pour la gestion des pâturages dans les Alpes, les clôtures sont une aide importante pour le berger ainsi que pour la gestion du fourrage et la santé des animaux.

Pour les enclos de nuit, les Flexinet sont une solution pratique et rapide, ils sont simples à transporter aussi bien qu'à déplacer. Avec un renforcement supplémentaire par des piquets en bois, ils peuvent aussi résister à une certaine pression (charge).



Les Flexinet sont aussi pour la protection contre les attaques d'animaux, pendant la nuit, soit dans un petit enclos de nuit, soit dans un pâturage de nuit.

Des grillages fixes à simple torsion sont seulement appropriés pour un étroit regroupement du troupeau afin d'effectuer les soins de santé. Puisque les parcs de nuit doivent être changés régulièrement, utiliser du matériel facilement déplaçable.



Pour les pâturages de nuit, des clôtures électriques mobiles sont recommandées. Ils s'adaptent bien au terrain difficile et ils sont légers à transporter. Dans les terrains rocaillieux, l'utilisation de pointe unique en métal est plus aisée.

## Bases légales

Les cantons sont compétents pour le règlement des paiements de compensation des dégâts par la faune sauvage aussi bien que pour l'aide financière des mesures de prévention. La pratique différente dans l'exécution cantonale dépend des structures agricoles, des populations de la faune sauvage et de la quantité d'animaux de rente. Les dégâts commis par le cerf et le sanglier sont indemnisés dans la plupart des cantons, ce qui n'est pas le cas pour les dégâts de blaireaux. Les bases juridiques pour l'établissement des clôtures sont publiées par les cantons. Le paiement des indemnités peut-être réduit, voire supprimé si des mesures de prévention n'ont pas été mises en place.

Lors de l'installation des clôtures, les distances avec les bords de forêt, les cours d'eaux, les constructions et les voies de communication doivent être observées. Selon les cantons, il est autorisé de placer des clôtures permanentes toute l'année (grillage à simple torsion, grillage noué). Dans quelques cantons, les fils barbelés sont interdits tout comme les fils barbelés électrifiés le sont dans toute la Suisse.

### Adresses importantes :

AGRIDEA, Jordils 1  
CP 128, CH-1000 Lausanne 6  
Tél. : 021 619 44 31  
e-mail : [daniel.mettler@agridea.ch](mailto:daniel.mettler@agridea.ch)  
[www.herdenschutzschweiz.ch](http://www.herdenschutzschweiz.ch)

Station fédérale de recherches agronomiques  
de Changins, 1260 Nyon VD  
e-mail : [jakob.troxler@rac.admin.ch](mailto:jakob.troxler@rac.admin.ch)  
[www.racchangins.ch](http://www.racchangins.ch)

Service de prévention des accidents dans  
l'agriculture (SPAA), Grange-Verney  
1510 Moudon  
Tél. : 021 995 34 28

Association pour le développement de la  
culture fourragère (ADCF), Domaine de  
Changins, 1260 Nyon  
Tél. : 022 363 47 38

Office Fédéral de l'Environnement (OFEV)  
Division « Gestion des espèces »  
3003 Bern  
Tél. : 031 322 93 89

### Brochures d'information :

Fiches techniques «clôtures», Classeur  
« Machinisme et Bâtiments » chap. 7 : de  
7.71.1-7.71.22 « clôtures », AGRIDEA, 2006

Brochure : « Dégâts dûs au sanglier : Que  
faire ? », AGRIDEA, 2004

Brochure: « Installation correcte des clôtu-  
res » (SPAA), 2002

Brochure : « Protection de la faune sauvage  
et les animaux de rente », (SPAA), 1998

Equipements pastoraux, l'institut de  
l'Élevage, Paris 2001

CLÔTURES en Provence, Alpes, Côte d'Azur  
(ovins, caprins, bovins)  
CERPAM, 2001

Quelques fournisseurs sur Internet :

[www.hauptner.ch](http://www.hauptner.ch)  
[www.gallagher.ch](http://www.gallagher.ch)  
[www.zaunteam.ch](http://www.zaunteam.ch)  
[www.heiniger.ch](http://www.heiniger.ch)  
[www.lacme.fr](http://www.lacme.fr)

AGRIDEA - Protection des troupeaux :	<a href="http://www.protectiondestroupeaux.ch">www.protectiondestroupeaux.ch</a>
AGRIDEA - Centrale du conseil agricole :	<a href="http://www.agridea.ch">www.agridea.ch</a>
KORA - Gestion des grands prédateurs :	<a href="http://www.kora.ch">www.kora.ch</a>
OFEV - Office fédéral de l'environnement :	<a href="http://www.umwelt-schweiz.ch">www.umwelt-schweiz.ch</a>



